Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Retraites-debut-de-la-concertation

Retraites : début de la concertation...

- Retraites -

Date de mise en ligne : mardi 9 juillet 2013

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Une délégation de l'UNSA conduite par Luc Bérille a rencontré le Premier ministre, le vendredi 5 juillet, dans le cadre des concertations sur la réforme des retraites.

L'UNSA a rappelé son attachement à notre système par répartition. Cette conviction l'amène à considérer comme indispensable d'en garantir le financement pour en assurer la pérennité et la crédibilité.

Pour l'UNSA, cela passe par des efforts justement répartis entre toutes les catégories de la population et des mesures de justice qui en facilitent l'acceptation sociale.

C'est au regard de cet équilibre général des décisions que prendra le gouvernement et de leurs conséquences, que l'UNSA émettra son jugement sur la réforme projetée. Dans cette perspective, l'UNSA a rappelé au premier ministre ses remarques sur les pistes développées par le rapport Moreau.

Pour la fonction publique, le message de l'UNSA est précis « Toucher aux 6 mois, c'est non ! » a réaffirmé Luc Bérille. L'UNSA a rappelé son opposition ferme à cette remise en cause du mode de calcul des retraites sur les six derniers mois. Celle-ci n'a aucune justification dès lors qu'à carrière égale, le taux de remplacement du secteur public est très voisin de celui du secteur privé, comme le rappellent, après le rapport du COR, le rapport Moreau.

L'UNSA a rappelé son hostilité à toute nouvelle mesure d'âge, qui, dans le contexte actuel de progression du chômage ne pourraient qu'accroitre les difficultés des seniors et mettrait encore plus en péril les comptes de l'assurance chômage.
Elle a indiqué qu'au nom du principe-même de la répartition, une évolution, au-delà de 2018, du nombre d'années d'activité nécessaire à la liquidation des retraites à taux plein pouvait se comprendre pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Mais, outre la nécessité absolue de son caractère progressif, celle-ci doit rester dans le domaine du réalisme : à ce titre, l'hypothèse, évoquée par le rapport Moreau, d'une durée d'activité portée à 44 ans, est, pour l'UNSA, inacceptable.

En tout état de cause, et a fortiori si la piste de l'augmentation de la durée d'activité devait être retenue, l'UNSA demande des mesures de justice permettant de valider des trimestres supplémentaires pour les jeunes et les salariés à carrières discontinues : périodes d'apprentissage,
" de formation en alternance,
" de certains stages professionnels dans le cadre des études,
" validation plus importante de périodes de chômage non indemnisé (actuellement plafonnées à 8 trimestres),
" de congés maladie ou maternité.

L'UNSA est également favorable à une meilleure prise en compte, pour la durée d'activité, du temps effectivement travaillé, plutôt qu'un pourcentage du smic. Cette mesure permettra aux salarié(e)s à temps partiel de cumuler des trimestres.

Rappelons que les femmes sont les plus concernées par le travail à temps partiel, parfois contraint.

Concernant les avantages familiaux et conjugaux, l'UNSA n'est pas hostile à ce qu'ils soient revisités, notamment en gommant les aspects proportionnels aux revenus qui favorisent les plus aisés. Mais l'objectif serait d'amener plus de justice, pas de réaliser des économies : cela implique des ajustements sans diminution de la masse globale des

Copyright © UNSA Fonction publique

dépenses.

Augmenter les cotisations :
L'UNSA a manifesté son accord à une augmentation des cotisations répartie entre employeurs et salariés progressive mais limitée afin de réduire les effets potentiels sur la consommation et l'emploi (0,1% par an pendant 4 ans).

Préserver les pensions les plus modestes :
L'UNSA a attiré l'attention du gouvernement sur la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat des pensions les plus modestes et, donc, fait part de ses réserves sur une désindexation temporaire de l'ensemble des retraites de base.

Concernant les retraités, l'UNSA a rappelé son accord pour un alignement du taux supérieur de la CSG des retraités (6,6%) sur celui des actifs, mais sous réserve que cette recette soit affectée au financement du risque « perte d'autonomie » et qu'il soit tenu compte de l'augmentation de 0,3% déjà réalisée.

L'UNSA a indiqué qu'elle n'était pas favorable à la remise en cause de l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu des retraités, du fait notamment des effets induits par cette mesure qui rendrait imposable un grand nombre de retraités.
Elle rappelle sa revendication d'une réforme globale de la fiscalité.

Pénibilité :
L'UNSA a favorablement accueilli les propositions du rapport Moreau pour la prise en compte de la pénibilité qui recoupent sa propre approche. Il s'agit non seulement de prendre en compte la pénibilité dans le calcul du temps d'activité pour un départ en retraite anticipé, mais aussi de permettre des reconversions pour ne pas passer toute sa carrière, quand cela est possible, en situation de pénibilité abrégeant l'espérance de vie.

La gouvernance dans la durée de notre système de retraite :

L'UNSA approuve l'idée de fixer un certain nombre d'indicateurs pour permettre des ajustements périodiques et non anxiogènes. Toutefois, la décision finale ne saurait résulter de ratios automatiques mais doit revenir aux politiques. À cet égard, l'UNSA considère que l'indexation des salaires portés au compte est la condition du maintien du taux de remplacement des retraites. La désindexation aurait, à long terme et de façon dissimulée, des conséquences très importantes. Pour l'UNSA, il est exclu que cet élément puisse devenir la variable d'ajustement des retraites.

Le premier ministre a indiqué que les ministres concernées (M. Touraine et M. Lebranchu) recevraient l'UNSA et les autres organisations tout au long du mois de juillet pour examiner tous les points de la réforme.

Copyright © UNSA Fonction publique